

Article de Sud-Ouest, 10/03/2005 :

PIBALE (ou civelle) - Les pêcheurs professionnels refusent d'être montrés du doigt comme responsables de la pénurie d'alevins d'anguilles.

Les pibaliers professionnels du département n'entendent pas être considérés comme des destructeurs de ressource et des profiteurs à court terme. Vice-président du Comité local des pêches de La Rochelle, Bruno Moreau arme à la pibale. En tout cas, lorsque le temps le permet, car le froid actuel cloue les bateaux à l'amarre dans leurs estuaires. Et lorsqu'il en trouve, car la pêche des pibales en bateau ne peut se faire que très bas dans les estuaires de plus en plus larges et les petites anguilles sont en très faible concentration, ne formant plus depuis bien longtemps les « cordons » qui remontaient autrefois le lit des fleuves côtiers.

« On en a ramassé un peu plus que l'an dernier, mais cette campagne fait suite à deux années difficiles et les deux tiers des entreprises se trouvaient dans le rouge. Cette année, elles arrivent à peine à équilibrer leurs comptes. Nous avons jusqu'au 31 mars pour continuer à pêcher, si nous le pouvons, et les petites "plates" pourront continuer à travailler jusqu'au 15 avril. »

Réglementer pour poursuivre. « Nous ne sommes pas responsables de ce qui se passe en amont. Heureusement, les coquilles nous permettent de nous en tirer un peu mieux, car si on divise le poids de pibales pêché par la quantité de bateaux et le nombre de jours travaillés, on arrive à un poids inférieur à 300 grammes par bateau. Même à 700 euros le kilo, cela ne va pas loin. Et nous n'en avons pas vendu au delà de 500 euros.

C'est pour ça qu'on se réglemente, car nous voulons continuer à faire notre métier. Et nous sommes toujours amenés à diminuer notre production, par un système de licences et de droits de pêche, réservée à ceux qui naviguent depuis trois ans dans les pertuis et qui sont la plupart du temps seuls à bord; quelquefois deux, ce qui n'arrange guère les finances. Les mesures de restrictions ont été amenées à la suite de la mise "à blanc" de certains plans d'eau comme le bassin d'Arcachon ou d'étangs méditerranéens par l'utilisation de filets "verveux" très efficaces pour l'anguille. »

Imprévisibles. En Charente-Seudre, on compte actuellement 134 licences qui permettent à des petits bateaux de La Cotinière ou de Royan de vivre ; du côté vendéen (Lay, Sèvre et jusqu'aux Sables-d'Olonne), 81 licences ont été délivrées cette année. Sur un peu plus de 200 bateaux qui fréquentent les quatre estuaires, une trentaine sont basés sur le

Lay, soixante en Sèvre. Le reste exploite la Charente et la Seudre.

Si la jeune anguille revient dans les rivières d'Europe, elle obéit à des cycles définis par les changements de climat. Lorsqu'elle quitte la nurserie des Sargasses, il arrive aujourd'hui qu'elle remonte les rivières britanniques ou s'arrête au Portugal. « En Floride, elles sont si nombreuses qu'on est, paraît-il, obligé de les éliminer... »

400 fois la mise. Les débouchés pour la pibale ont été longtemps directement liés à la consommation festive des Espagnols pendant la période pascalle. Mais l'Asie est aujourd'hui intéressée pour une toute autre raison. Les pibales pêchées vivantes sont transportées dans des élevages d'Extrême-Orient où elles deviennent très vite de belles anguilles adultes ; plat quasi sacré en Chine, à l'époque du nouvel An. Sa valeur nutritive n'est pas l'essentiel et le prix offert pour les pibales est d'autant plus intéressant que ces alevins poussent très vite. Un kilo de pibales donne en peu de temps 400 kilos d'anguilles. Certains pays du nord de l'Europe commencent également à importer ce poisson pour repeupler leurs rivières.

Aujourd'hui, les pêcheurs professionnels de pibales réfutent la responsabilité de détruire en aval les stocks dont se plaignent de manquer les pêcheurs amateurs de l'amont. « Nous avons discuté avec les responsables du parc naturel et nous leur avons donné 80 kilos de

pibales, pour une association de Fontenay-le-Comte, poursuit le patron de « l'As-de-Coeur ». Ces animaux ont vite grossi dans deux étangs de Vendée débarrassés de leurs prédateurs. Ce qui ne va pas, c'est que les ruisseaux disparaissent et sont pollués, que le marais est transformé en cultures gourmandes d'eau et généreuses en pesticides. Nous n'avons pas pêché les grenouilles ni les champignons, et ils disparaissent bien tout de même ! Mais nous n'arrivons pas à faire entendre notre voix et c'est l'amont, agricole ou industriel, qui décide pour les pollués ! »

réponse JP DECLERCO (commission mer - littoral) :

- 1 - La flotte de pêche à la civelle s'est développée de manière exponentielle depuis 20 ans
- 2 - Les civelles, qui étaient vendues seulement sur le marché local il y a 40 ans, ont commencé à être exportées vers l'Espagne, puis vers la Chine
- 3 - Du fait de ces exportations les prix ont explosé. Et la ruée vers l'or blanc a amené un développement du braconnage
- 4 - Il n'y a jamais eu de mise en place d'un contrôle du marché de l'exportation, et les civeliers ne l'on jamais demandé.
- 5 - A chaque fois qu'il a été question de problèmes de ressources, les civeliers ont toujours prétendu que la diminution de la ressource n'était pas due à autre chose qu'à la pollution
- 6 - Cela fait des années que la sonnette d'alarme est tirée par les scientifiques qui indiquent que le cycle de reproduction de l'anguille est long, que l'on va dans le mur, et qu'il est urgent de limiter les prélèvements

Les pêcheurs ont investi dans des bateaux qui ne servent qu'à cette pêche et ne sont pas amortis, tirent depuis des années sur la ressource, refuse de prendre en compte leur part de responsabilité pour trouver des solutions de préservation. Mais, bien sûr, si demain la seule décision possible devient l'interdiction de la pêche à la civelle pendant 5 ou 10 ans, ce ne sera pas leur faute.